



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de Dijon  
Service DEC 3 – Bureau 127W  
2G rue du Général Delaborde  
B.P. 81 921  
21019 DIJON Cedex

☎ 03.80.44.86.40  
dec3-atoss3@ac-dijon.fr

## CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ET LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (2CA-SH)

Décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 ; Arrêtés du 5 janvier 2004  
(options – organisation de l'examen du 2CA-SH)

*Session 2017*

Une session d'examen en vue de l'obtention du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap sera ouverte du :

**mercredi 1er février 2017 au lundi 6 mars 2017**

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site de l'académie, rubrique « examens et concours ». Celui-ci, une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être retourné **au Rectorat de Dijon – service DEC3, au plus tard le lundi 6 mars 2017 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.** **Seules les demandes d'inscription présentées pendant l'ouverture du registre d'inscription seront prises en considération.**

### Conditions d'inscription :

L'examen du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) est ouvert aux **professeurs titulaires** des lycées et collèges de l'enseignement public, quel que soit leur corps, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération.

### Modalités de l'examen :

L'examen conduisant à la délivrance du 2CA-SH comporte des options fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale en date du 5 janvier 2004. L'épreuve se déroule dans une classe choisie par le recteur. Cette classe doit accueillir des élèves dont les besoins correspondent à ceux de l'option concernée.

**Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen.**  
**Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.**

### Epreuves :

L'examen du 2CA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

- 1 - une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option, suivie d'un entretien de 60 minutes.
- 2 - une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes.

### Candidats déjà titulaires d'un 2CA-SH :

Les candidats déjà titulaires d'un 2CA-SH et désireux d'obtenir le 2CA-SH dans une autre option présentent une séquence d'enseignement de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à la nouvelle option, suivie d'un entretien.

==--==